

Image not found or type unknown



# non restitution de la caution du logement par hlm

Par **loxy**, le **22/05/2013** à **17:30**

Après avoir quitte mon logement le 4 mars 2013 normalement j aurais du recuperer ma caution le 4 mai 2013 or la societe HLM ne me la tpujours pas rendue et me dises qu il attendent le calcul des charges pour voir si diminution de la caution et ne savent pas quand sera effectue le calcul de charges donc je souhaite savoir mes droits pour recuperer ma caution?